



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
Feuille d'informations municipales

N° 258 du 04 novembre 2022

Cérémonie du 11 novembre 2022 :

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants d'Aussac-Vadalle vous invitent au 104^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre :

Déroulement de la cérémonie :

- **11h15** Rassemblement à la croix d'Aussac puis dépôt de gerbes au Monument aux Morts,
- **11h45** Vin d'honneur à la salle des associations offert par la municipalité.

Agent technique de la commune :

Monsieur Rémi Crépeau a été recruté à compter du 01 novembre pour assurer les tâches d'agent technique polyvalent. Il participera au coté de Monsieur Sébastien Chailloux aux travaux techniques de la commune.

Gestion de l'éclairage public :

Vu les retours des premiers tests de l'éclairage public, les modifications suivantes sont retenues : allumage des lampes le matin à 06h00 et extinction le soir à 23h00.

Les autres déclenchements sont automatisés en fonction des éphémérides.

Emmène-moi au spectacle ! :

Mercredi 09 novembre à 15h00 à la Salle des Fêtes « Aux p'tits rognons » Un flyer spécifique est distribué avec la feuille d'informations municipales

Recensement citoyen : (enfants nés en 2006)

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en **Août – Septembre - Octobre 2006** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

Le recensement citoyen vaut inscription d'office sur les listes électorales lors de la majorité de votre enfant.

Traverse de Vadalle :

Les principaux travaux de voirie sont terminés. L'abri bus sera doté prochainement d'un imposte vitré ainsi que d'un banc. La mise en place des panneaux de signalisation et les peintures au sol vont être réalisées courant novembre. Les places de stationnement le long de la place de Vadalle seront accessibles à la mi-novembre environ. Attention ! La rue du lavoir est interdite aux engins au droit du lavoir et de l'abreuvoir.

Les plantations ont débuté et vont s'échelonner jusqu'au printemps.

En mars ou avril selon la météo les résines seront réalisées terminant ainsi les travaux de voirie.

La municipalité vous remercie pour votre patience et pour votre soutien tout au long de cette phase de travaux qui nous a permis de bénéficier d'un village rénové, sécurisé et où il fait bon vivre.

Produits locaux & vente en circuit court :

Emilie, fille d'agriculteur sur Aussac transforme artisanalement les céréales issues de la ferme. Elle nous propose pâtes, farine et biscuits au blé et au petit épeautre.

Mardi 15 novembre de 16 à 18h : elle sera présente sur le parking de la salle des fêtes pour vous faire découvrir les produits locaux. Soyons nombreux à accueillir un producteur local porteur de valeurs.

FARINES - PÂTES - BISCUITS



100 % CHARENTAIS



PRODUITS LOCAUX & VENTE EN CIRCUIT COURT

Les céréales issus de la ferme familiale sont moulues artisanalement à l'aide d'un moulin en bois en meules de pierre. De plus nous cultivons des variétés anciennes de blé et du petit épeautre pour des teneurs en gluten plus faibles.



VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR NOS PRODUITS :
NOUS SERONS PRÉSENTS SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

MARDI 15 NOVEMBRE DE 16 À 18H



 16560 Aussac-Vadalle

 06 12 19 17 71

 @moulin.emilette

 emilie.tuilliere@gmail.com